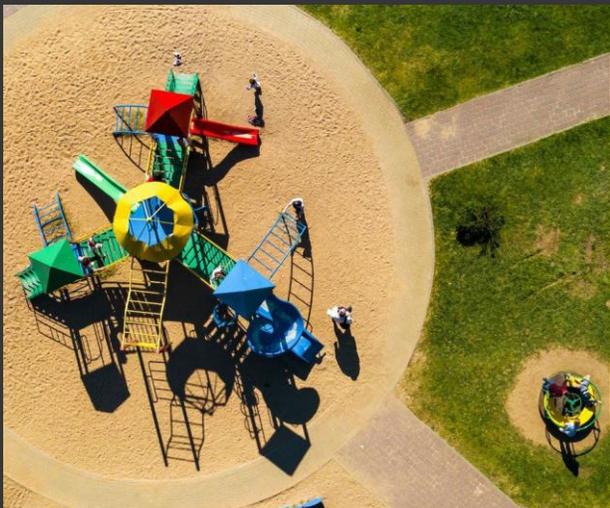
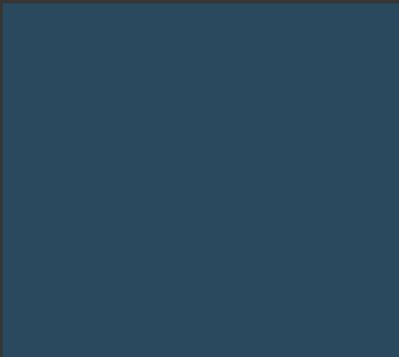




RAPPORT ANNUEL 2023



**Partenaires en
gestion des risques**

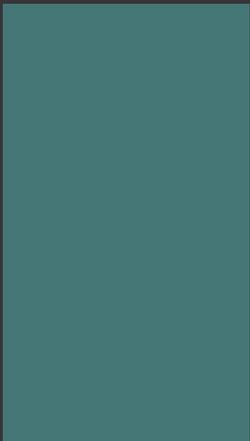
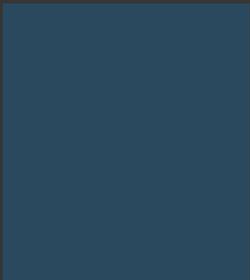


Table des matières

- 03 Bienvenue
- 06 À propos de nous
- 08 Coup d'œil sur une année
- 09 Rapport de l'auditeur indépendant

*couverture avant, coin supérieur gauche :
Shayla Shawongonabe, élève de
10^e année, du Grand Sudbury, en Ontario,
tient son œuvre, Mijim, inspirée par l'art
de Daphne djig.*

Bienvenue



Jeff Pratt

Chef de la direction



Amy Janssens

Présidente

Chers membres et intervenants de l'OSBIE,

À l'aube de la nouvelle année, nous jetons un coup d'œil sur 2023 et nous réfléchissons à la façon dont l'OSBIE a fait preuve de résilience, d'adaptabilité et d'un engagement inébranlable envers ses membres. Nous envisageons de nouvelles initiatives dynamiques qui moderniseront l'OSBIE et nous permettront de mieux vous servir.

La résilience de l'OSBIE a été mise à l'épreuve alors que nous devons composer avec la complexité de marchés financiers difficiles touchés par des événements géopolitiques et des incertitudes environnementales comme des feux de forêt et des inondations. Conjuguée aux résidus de la pandémie, elle a souligné l'importance de notre rôle pour assurer la stabilité et la protection de nos membres.

Notre rendement financier en 2023 témoigne de la gestion prudente des ressources et du dévouement de notre équipe. Malgré les conditions imprévisibles du marché et de l'activité au chapitre des sinistres qui ont entraîné une perte nette de 131 689 \$, nous avons maintenu une solide position financière, assurant ainsi la viabilité à long terme de notre assurance de réciprocité. Notre stratégie de placement bien ancrée s'est traduite par un rendement du revenu de placement de 3,1 %, au-delà de notre cible de 2,4 %. Cela nous a permis d'accorder un remboursement de plus de 5 M\$ à nos membres; ainsi, les sommes restées dans le secteur de l'éducation seront redéployées à la discrétion des conseils, auxquels elles appartiennent.

En plus de gérer judicieusement son portefeuille de réassurance et grâce à son faible ratio de frais d'administration (14,7 % en 2023), l'OSBIE demeure déterminé à recourir à toutes les stratégies disponibles pour maintenir sa solidité financière et transmettre cette stabilité à ses membres.

Le bien-être de nos membres est notre passion. Tout au long de 2023, nous avons continué d'offrir une couverture et un soutien complets pour alléger le fardeau de défis imprévus. Notre capacité d'adaptation a été éprouvée et nous avons organisé 147 événements dans divers formats et lieux pour la commodité de nos membres. L'OSBIE a obtenu l'accréditation de Cybersecure Canada – une mesure judicieuse pour promouvoir avec confiance la cybercouverture auprès de nos membres.

Notre engagement à offrir un service personnalisé et des solutions axées sur les membres n'a pas faibli. Nous sommes fiers d'avoir eu une incidence positive sur les organisations de ceux que nous servons, que ce soit grâce à notre excellente gestion proactive des risques ou à l'attention globale que nous accordons au règlement des sinistres.

Notre engagement indéfectible envers nos membres s'est traduit par la création de notre nouveau plan stratégique pluriannuel « Partenaires en gestion du risque ». Cette approche novatrice et de pointe propulsera l'OSBIE vers un niveau inégalé de professionnalisme et de service. Nous nous engageons à renforcer la participation des clients en rendant notre technologie plus conviviale, en favorisant l'excellence et l'agilité de l'organisation, et en recherchant et en offrant des produits pertinents comme nos programmes InSITE et de cybersécurité, tout en améliorant notre gestion du risque d'entreprise.

Le statut unique de l'OSBIE à titre d'organisme sans but lucratif souligne notre objectif : favoriser le mieux-être et les réalisations des élèves et contribuer à la vigueur, à la sécurité et à la stabilité à long terme de nos membres. C'est un énoncé qui motive tout ce que nous faisons.

Merci à nos membres qui nous confient leurs besoins en matière d'assurance – vous êtes nos véritables partenaires de la gestion des risques. Nous sommes reconnaissants à notre conseil d'administration et à notre personnel pour leur professionnalisme et leur énergie. Ensemble, nous avons jeté les bases de la force, de la persévérance et de l'impact communautaire. Cela nous permettra de demeurer un phare de stabilité et de soutien pour tous ceux que nous servons.

Cordialement,
Jeff Pratt, chef de la direction, OSBIE

Amy Janssens, présidente du conseil d'administration, OSBIE



Ce que disent nos membres...

« Lorsque nous avons été victimes d'une cyberattaque nous avons tout de suite communiqué avec l'OSBIE, qui a rapidement obtenu des services de conseillers juridiques pour nous, puis Kroll – fournisseur élite de services de cybersécurité à l'OSBIE – a pris le relais. Ses représentants ont isolé la menace et ils nous ont aidé à rétablir nos services. Une intervention experte a supprimé la pression exercée par une situation à la fois très chargée et difficile. »



**Justin Pino, surintendant des affaires,
Conseil scolaire catholique du district de
Huron-Superior**

« Le CSDRY a acheté de l'assurance des entreprises jusqu'en 2019. À l'époque, le marché mondial continuait de se resserrer, ce qui a entraîné une augmentation des coûts, ainsi qu'une réduction de la couverture et un abaissement des niveaux de service. Notre analyse a révélé qu'il était avantageux de passer à l'OSBIE, une décision qui nous comble de bonheur à ce jour. »



**Jeff Fair, contrôleur,
Affaires corporatives et juridiques
Conseil scolaire de district de la région de York**

« Nous avons enregistré des sinistres en responsabilité civile de 8 M\$ dans une école secondaire éloignée du Nord. L'OSBIE a envoyé des experts en sinistres majeurs pour mener l'enquête. Alors qu'une réunion sur place était prévue, la route a été fermée; l'OSBIE a nolisé un hélicoptère pour permettre à ses représentants de se rendre sur le site éloigné. Cela en dit long sur l'importance accordée à notre sinistre. La collaboration avec l'OSBIE est un véritable partenariat. »



**Richard Findlay, CPA, CGA,
Surintendante des affaires, CSDKP**

À notre sujet

Objectif

L'OSBIE contribue à la vigueur, à la sécurité et à la stabilité à long terme de ses organismes membres, ce qui favorise le mieux-être et les réalisations des élèves.

Vision

L'OSBIE nourrit la vision d'être le fournisseur d'assurance sans but lucratif de choix digne de la plus haute confiance du secteur de l'éducation.

Mission

L'OSBIE offre des solutions d'assurance accessibles et adaptées, moyennant des taux concurrentiels et stables. Son équipe très qualifiée se voue à la prestation d'un service exceptionnel à la clientèle, ce qui favorise l'excellence en gestion des risques au moyen de services-conseils novateurs. Les membres bénéficient d'une expérience hors pair grâce à la technologie de pointe qui est mise à profit.



Conseil d'administration 2023

CENTRE



Matthew Gérard

COR



Susan Domenichini



Jaspal Gill

EST



Craig Young



Luc Poulin

MOYEN NORD



Maryse Barrette



Mark Connors

NORD-EST



Seija Van
Haesendonck



Grace Barnhardt

NORD-OUEST



Kirsti Alaksa



Peter Marshall

OUEST



Amy Janssens

FAITS SAILLANTS DE 2023

5 M\$

Remboursés aux membres

147

Activités éducatives
organisées partout
en Ontario



InSITE

L'OSBIE lance un nouveau
programme de contrôle des pertes



Accréditation
CyberSécuritaire
Canada

97,6 %

Taux de
satisfaction
des membres

L'OSBIE souligne
la Journée
nationale de la
vérité et de la
réconciliation en
2023.

97%

des conseils scolaires de
l'Ontario sont membres



OSBIE



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
120 Victoria Street South
Bureau 600
Kitchener (Ontario) N2G 0E1
Canada
Téléphone 519-747-8800
Télécopieur 519-747-8811

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux souscripteurs du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations du fonds de garantie pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Observations – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Nous attirons votre attention sur la note 1 afférente aux états financiers, qui explique l'ajustement apporté aux résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023 en raison de l'application rétrospective intégrale et de l'incidence cumulative d'un changement de méthode comptable relativement à l'IFRS 9.

Nous attirons également votre attention sur la note 1 afférente aux états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées ont été ajustées en raison de l'application rétrospective intégrale d'un changement de méthode comptable relativement à l'IFRS 17, comme suit :

- les informations comparatives au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été ajustées;
- les informations comparatives au 1^{er} janvier 2022 ont été tirées des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels ont été ajustés (mais ne figurent pas aux présentes).

La note 1 explique les raisons ayant motivé ces ajustements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres points – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons audité les ajustements qui ont été apportés aux résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons également audité les ajustements qui ont été apportés à certaines informations comparatives présentées :

- au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date;
- au 1^{er} janvier 2022.

À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.



Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kitchener, Canada

Le 29 février 2024

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux souscripteurs du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

J'ai évalué le passif des polices du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario aux fins de ses états financiers préparés conformément à la Norme internationale d'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Toronto (Ontario)
21 février 2024

Raul G. Martin
Fellow, Institut canadien des actuaires

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 décembre 2023, avec informations comparatives au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2022
		(données retraitées)	(données retraitées)
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 677 601 \$	29 366 639 \$	19 518 211 \$
Placements (note 4)	216 414 867	217 852 337	243 779 902
Produits financiers à recevoir	785 677	806 642	753 887
Débiteurs	33 911	43 929	82 326
Actifs au titre des contrats de réassurance (note 7)	3 704 994	3 033 989	2 679 049
Charges payées d'avance	75 958	163 466	–
Prêt	401 988	422 715	446 965
Immobilisations corporelles (note 5)	716 471	700 832	787 394
	256 811 467 \$	252 390 549 \$	268 047 734 \$

Passifs et fonds de garantie

Passifs			
Créditeurs et charges à payer	844 752 \$	1 189 983 \$	1 676 639 \$
Primes reçues par anticipation	29 783 106	28 747 249	28 287 399
Taxe de vente à payer	1 119 067	1 616 579	1 750 646
Passifs au titre des contrats d'assurance (note 7)	114 529 485	105 027 768	91 514 357
Primes en fiducie	597	137 822	15 319
	146 277 007	136 719 401	123 244 360
Fonds de garantie (note 12)			
Réserves obligatoires selon l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	50 000	50 000	50 000
Fonds de garantie supplémentaires	110 484 460	131 312 786	133 293 195
Cumul des autres éléments du résultat global	–	(15 691 638)	11 460 179
	110 534 460	115 671 148	144 803 374
	256 811 467 \$	252 390 549 \$	268 047 734 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , président(e)

 , vice-président(e)

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
		(données retraitées)
Produits des activités d'assurance	38 419 726 \$	36 006 170 \$
Charges liées aux activités d'assurance (note 8)	(43 315 000)	(44 079 812)
Résultat des activités d'assurance avant les contrats de réassurance détenus	(4 895 274)	(8 073 642)
Primes de réassurance	(2 462 485)	(2 165 494)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs	880 494	1 155 470
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	(1 581 991)	(1 010 024)
Résultat des activités d'assurance	(6 477 265)	(9 083 666)
Produits financiers, montant net	7 408 725	15 390 885
Profit sur les placements de portefeuille, montant net	8 238 238	-
Rendement des placements, montant net	15 646 963	15 390 885
Produits financiers (charges financières) lié(e)s aux contrats d'assurance émis	(5 452 002)	3 364 000
Produits financiers (charges financières) lié(e)s aux contrats de réassurance détenus	(76 000)	(19 000)
Résultat financier lié à l'assurance, montant net	10 118 961	18 735 885
Autres produits et charges	(3 773 384)	(3 596 628)
Bénéfice net (perte nette)	(131 688)	6 055 591
Autres éléments du résultat global		
Pertes latentes sur les actifs disponibles à la vente	-	(23 351 760)
Constatation de pertes réalisées sur les actifs disponibles à la vente	-	(3 800 057)
Autres éléments du résultat global	-	(27 151 817)
Total du résultat global	(131 688) \$	(21 096 226) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

État des variations du fonds de garantie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réserve requisse par l'ARSF	Fonds de garantie supplémentaires	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2021, présenté précédemment	50 000 \$	130 153 647 \$	11 460 179 \$	141 663 826 \$
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 17	–	3 139 548	–	3 139 548
Solde au 1 ^{er} janvier 2022, retraité	50 000	133 293 195	11 460 179	144 803 374
Résultat net	–	6 055 591	–	6 055 591
Autres éléments du résultat global				
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	–	–	(27 151 817)	(27 151 817)
Total des autres éléments du résultat global	–	–	(27 151 817)	(27 151 817)
Total du résultat global	–	6 055 591	(27 151 817)	(21 096 226)
Remboursements à des souscripteurs (note 12)	–	(8 036 000)	–	(8 036 000)
Solde au 31 décembre 2022, retraité	50 000	131 312 786	(15 691 638)	115 671 148
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 9	–	(15 691 638)	15 691 638	–
Solde au 1 ^{er} janvier 2023, retraité	50 000	115 621 148	–	115 671 148
Résultat net	–	(131 688)	–	(131 688)
Remboursements à des souscripteurs (note 12)	–	(5 005 000)	–	(5 005 000)
Solde au 31 décembre 2023	50 000 \$	110 484 460 \$	– \$	110 534 460 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022 (données retraitées)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(131 688) \$	6 055 591 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Produits financiers à recevoir	20 965	(52 755)
Perte (profit) sur les placements	(7 142 115)	(3 934 897)
(Profit) perte latent(e) de change	90 944	(92 401)
Amortissement des immobilisations corporelles	144 454	153 940
Perte résultant de la sortie d'immobilisations corporelles	1 215	14 895
Amortissement des obligations	282 363	12 153
Variation des éléments d'exploitation hors trésorerie	(913 720)	(612 186)
Variation des contrats d'assurance et de réassurance	8 882 717	13 171 620
Primes reçues par anticipation	1 035 857	459 850
	<u>2 270 992</u>	<u>15 175 810</u>
Financement		
Remboursement à des souscripteurs	(5 005 000)	(8 036 000)
Investissement		
Obligations acquises	(27 325 652)	(32 006 592)
Actions acquises	(4 631 888)	(12 495 997)
Produit de la cession de placements		
Obligations	26 384 999	12 886 351
Actions	13 778 819	34 407 129
Entrées d'immobilisations corporelles	(161 308)	(82 273)
	<u>8 044 970</u>	<u>2 708 618</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	5 310 962	9 848 428
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	29 366 639	19 518 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>34 677 601 \$</u>	<u>29 366 639 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (le « Fonds ») a été constitué aux termes de l'Entente d'échange d'assurance réciproque pour les conseils scolaires de la province d'Ontario (l'« Entente ») datée du 15 août 1986 et modifiée le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2017, conclue par divers conseils scolaires participant à l'Entente. Le Fonds détient un permis de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF ») pour fournir à ses souscripteurs l'assurance aviation, l'assurance auto du non-proprétaire et l'assurance auto du propriétaire, l'assurance détournements, l'assurance frais juridiques, l'assurance responsabilité civile, l'assurance maritime, l'assurance des biens et l'assurance des chaudières et contre le bris des machines, et ce, en conformité avec la Partie XIII de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, L.R.O. 1990. Le siège social du Fonds est situé au 91, Westmount Road, Guelph, Ontario, Canada. Le Fonds a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1987 et compte 79 souscripteurs (79 en 2022). Les souscriptions au Fonds sont renouvelées à la fin d'une période de cinq ans. La prochaine date de renouvellement des polices est le 1^{er} janvier 2026.

1. Règles de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et selon les interprétations de ces normes adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 21 février 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur et des actifs et passifs au titre des contrats d'assurance qui sont évalués selon les pratiques actuarielles acceptables.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds. Toutes les informations financières sont présentées en dollars canadiens.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. La note 3 présente des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

e) État de la situation financière

Le Fonds présente son état de la situation financière par ordre de liquidité. La note 15 donne un résumé des actifs et des passifs que le Fonds s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture.

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir

Dans les présents états financiers, le Fonds a appliqué l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, (l'« IFRS 17 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 ») pour la première fois. Le Fonds n'a adopté de manière anticipée aucune autre norme, interprétation ou modification publiées, mais non encore entrées en vigueur.

i) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

L'IFRS 17 remplace la méthode de comptabilisation existante aux termes de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Le Fonds a retraité des informations comparatives pour 2022. La nature des changements de méthodes comptables peut se résumer de la façon décrite ci-après.

a) Changements touchant le classement et l'évaluation

L'adoption de l'IFRS 17 n'a pas changé le classement des contrats d'assurance du Fonds. Cependant, l'IFRS 17 établit des principes précis de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par le Fonds.

Aux termes de l'IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par le Fonds sont tous admissibles à l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes, laquelle simplifie l'évaluation des contrats d'assurance par rapport au modèle général de l'IFRS 17.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

- f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)
 - i) IFRS 17, *Contrats d'assurance* (suite)
 - a) Changements touchant le classement et l'évaluation (suite)

La comptabilisation selon la méthode de la répartition des primes est semblable à celle prévue aux termes de l'IFRS 4, mais en diffère à l'égard des points clés suivants :

- l'évaluation du passif au titre de la couverture restante est ajustée de manière à inclure un élément de perte afin de tenir compte de la perte attendue au titre des contrats déficitaires;
- l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus (auparavant, sinistres impayés et sinistres survenus mais non encore déclarés) est déterminée en fonction d'une valeur attendue fondée sur des pondérations probabilistes actualisées et tient compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. Le passif inclut l'obligation du Fonds de payer les autres charges engagées au titre de l'assurance.
- l'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante (reflétant les primes de réassurance payées au titre des contrats de réassurance détenus) est ajustée pour tenir compte d'un composant recouvrement de perte afin de refléter le recouvrement attendu de pertes au titre de contrats déficitaires dans les cas où de tels contrats réassurent des contrats directs déficitaires.

Le Fonds continuera de porter en charges ses flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance pour toutes les gammes de produits. Le Fonds affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance émis ou qui devraient être émis suivant une méthode systématique et rationnelle.

Le classement et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance du Fonds sont décrits à la note 7.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, *Contrats d'assurance* (suite)

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir

Aux fins de la présentation de l'information dans l'état de la situation financière, le Fonds regroupe les contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les contrats de réassurance détenus, respectivement, et présente de manière distincte :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui constituent des passifs;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui constituent des actifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui constituent des actifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui constituent des passifs.

Les portefeuilles ont été établis à la comptabilisation initiale conformément à l'IFRS 17. Les portefeuilles et les groupes peuvent être modifiés de façon prospective si la manière dont le Fonds gère ses activités évolue.

Les changements touchant la présentation des informations dans les états du résultat découlent de l'IFRS 17, selon laquelle les résultats directs des activités d'assurance sont présentés séparément des résultats des activités de réassurance.

Les descriptions des postes de l'état du résultat et des autres éléments du résultat global ont changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

La performance au chapitre des activités de souscription est présentée au poste « Résultats des activités d'assurance » dans les états du résultat et se compose des éléments suivants :

- les produits des activités d'assurance, qui comprennent les produits liés aux souscriptions directes;
- les charges liées aux activités d'assurance, qui comprennent les charges liées aux souscriptions directes;
- l'imputation des primes de réassurance, qui comprend les charges liées aux polices cédées;
- les montants à recouvrer auprès des réassureurs qui comprennent les produits liés aux polices cédées.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, *Contrats d'assurance* (suite)

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir (suite)

Les résultats des activités d'assurance sont présentés compte non tenu de l'incidence de la désactualisation et des variations des taux d'actualisation, lesquelles sont présentées séparément au poste « Résultat financier lié à l'assurance, montant net » pris en compte dans le résultat net.

Les postes suivants, qui étaient présentés précédemment, ne le sont plus : « Primes nettes acquises », « Frais de sinistres et indemnités d'assurance, montant net » et « Charges liées à la souscription ».

L'IFRS 17 instaure des exigences accrues de présentation d'information relativement aux montants comptabilisés au titre des contrats d'assurance et de réassurance et à la nature et à l'ampleur des risques découlant de ces contrats.

c) Transition

À la date de transition vers l'IFRS 17, à savoir le 1^{er} janvier 2022, le Fonds :

- a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- a décomptabilisé les soldes existants qui n'auraient pas existé s'il avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- a comptabilisé les écarts nets en résultant dans le fonds de garantie.

Au moment du passage à l'IFRS 17, à savoir le 1^{er} janvier 2022, le fonds de garantie du Fonds a augmenté de 3 139 548 \$ en raison de l'incidence sur l'évaluation des provisions pour sinistres. Mise à part cette différence, les pratiques comptables aux termes de l'IFRS 4 étaient généralement semblables à celles de l'IFRS 17. L'adoption de l'IFRS 17 a également entraîné un reclassement de l'information présentée, comme il est décrit précédemment.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, *Contrats d'assurance* (suite)

c) Transition (suite)

Le tableau suivant résume l'incidence de l'IFRS 17 sur l'état de la situation financière du Fonds au moment de la transition.

	Montant selon l'IFRS 4	Changement touchant l'évaluation	Changement touchant la présentation	Montant selon l'IFRS 17
Total de l'actif	275 326 020	1 000	(7 279 286)	268 047 734
Total du passif	133 662 194	(3 138 548)	(7 279 286)	123 244 360
Fonds de garantie	141 663 826	3 139 548	–	144 803 374

ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers*. La norme comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et aux exigences générales en matière de comptabilité de couverture.

Le classement des actifs financiers aux termes de l'IFRS 9 est généralement fonction du modèle économique dans le cadre duquel la gestion des actifs financiers s'inscrit ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers soit : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Elle élimine les anciennes catégories prévues par l'IAS 39, à savoir : placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Le Fonds a choisi d'évaluer tous les actifs investis à la JVRN, car cette méthode réduit considérablement la non-concordance comptable qui pourrait découler de toute disparité d'évaluation entre le total des actifs et des passifs du Fonds. Cette décision a entraîné le reclassement des actifs qui étaient précédemment comptabilisés au coût amorti ou désignés comme étant disponibles à la vente, auxquels cas les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les profits et pertes latents par le biais des autres éléments du résultat global.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

En raison de sa décision d'évaluer les actifs financiers à la JVRN, le test visant à déterminer si ces derniers correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, et les informations à fournir connexes, ne sont plus applicables.

En ce qui a trait aux passifs financiers, l'IFRS 9 conserve en grande partie les mêmes catégories de classement que l'IAS 39, les passifs financiers pouvant être évalués soit au coût amorti, soit à la JVRN. Aux termes de l'IFRS 9, les passifs financiers applicables seront évalués à la JVRN, car ce choix réduit considérablement la non-concordance comptable qui pourrait autrement en découler.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par l'IFRS 9, le Fonds n'a pas retraité les informations des périodes antérieures et n'a pas choisi d'appliquer l'approche par superposition. Il a plutôt réévalué et reclassé rétrospectivement certains actifs financiers et certains passifs financiers détenus au 1^{er} janvier 2023 en apportant des ajustements à l'état de la situation financière, et ce, selon les nouvelles exigences de classement et les caractéristiques de chaque instrument financier à la date de transition.

Le tableau qui suit présente le classement et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers selon l'IAS 39 (précédemment) et selon l'IFRS 9 (depuis la transition). Le Fonds a comptabilisé l'incidence de l'adoption en éliminant le solde dans le cumul des autres éléments du résultat global (« AÉRG ») et en portant en réduction du solde du fonds de garantie au 1^{er} janvier 2023 un montant correspondant de 15 691 638 \$.

Instrument financier	Classement selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Trésorerie	JVRN	JVRN
Placements	Disponibles à la vente	JVRN
Produits financiers à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Prêt	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer passif	Autres passifs financiers	Coût amorti
Primes reçues par anticipation	Autres passifs financiers	Coût amorti
Taxe de vente à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Règles de présentation (suite)

f) Changements de méthodes comptables et informations à fournir (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

L'introduction du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de l'IFRS 9, qui remplace le modèle fondé sur les pertes subies de l'IAS 39, et du nouveau modèle de comptabilité de couverture générale n'ont pas eu d'incidence importante sur le Fonds au moment de la transition.

2. Méthodes comptables significatives

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance

i) Classement comptable des contrats d'assurance et de réassurance

Le Fonds émet des contrats d'assurance dans le cours normal des activités, aux termes desquels il accepte un important risque d'assurance découlant des titulaires de ses polices. En règle générale, le Fonds détermine s'il est exposé à un risque d'assurance important en comparant les indemnités à verser après la survenance d'un événement assuré aux indemnités à verser si l'événement assuré n'était pas survenu. Les contrats d'assurance peuvent également transférer un risque financier. Le Fonds émet à ses membres des polices d'assurance de dommages qui couvrent les biens, la responsabilité et les automobiles.

ii) Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

Le Fonds évalue ses produits d'assurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts qui doivent être comptabilisés aux termes d'une IFRS autre que l'IFRS 17. Après avoir séparé les composants distincts, le Fonds applique l'IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance (hôte).

Actuellement, les produits du Fonds ne comportent pas de composants distincts qui nécessitent une séparation.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

iii) Niveaux de regroupement

L'IFRS 17 exige d'une société qu'elle détermine un niveau de regroupement aux fins de l'application de ses exigences. Auparavant, le Fonds appliquait des niveaux de regroupement qui étaient supérieurs au niveau de regroupement exigé aux termes de l'IFRS 17. Pour le Fonds, le niveau de regroupement est d'abord déterminé en divisant les contrats souscrits en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats comportant des risques similaires qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de la rentabilité attendue à la date de passation selon trois catégories, à savoir : les contrats déficitaires, les contrats dont le risque de devenir déficitaires n'est pas important et les autres contrats. Aux fins de l'établissement du niveau de regroupement, aucun groupe ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

La rentabilité des groupes de contrats est évaluée par application de modèles d'évaluation actuariels qui tiennent compte des contrats existants et nouveaux. Le Fonds suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale à moins que des faits et circonstances n'indiquent qu'il en est autrement. Dans le cas des contrats qui ne sont pas déficitaires, le Fonds évalue, au moment de la comptabilisation initiale, qu'il n'existe pas de possibilité importante qu'ils le deviennent par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent. Le Fonds tient compte de faits et de circonstances pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire en fonction de données sur les prix, de résultats de contrats similaires qu'il a comptabilisés, de résultats sur le marché et de la réglementation.

Le Fonds divise les portefeuilles de contrats de réassurance détenus en appliquant les mêmes principes que ceux mentionnés précédemment, à l'exception du fait que toute mention à un contrat déficitaire renvoie à un contrat donnant lieu à un profit net au moment de sa comptabilisation initiale. Certains groupes de contrats de réassurance détenus peuvent ne comprendre qu'un seul contrat.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

iv) Comptabilisation

Le Fonds comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'il émet à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe devient exigible ou, s'il n'y a pas de date d'exigibilité, la date à laquelle le premier paiement est reçu;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle des faits et des circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Le Fonds comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus qu'il a conclus à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus (le Fonds retarde toutefois la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus qui fournissent une couverture proportionnelle jusqu'à la date à laquelle un contrat d'assurance sous-jacent est initialement comptabilisé, si cette date est ultérieure à la date du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus);
- la date à laquelle le Fonds comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents si le Fonds a conclu les contrats de réassurance détenus connexes à même le groupe de contrats de réassurance détenus à cette date ou avant.

Le Fonds ajoute de nouveaux contrats au groupe au cours de la période de présentation de l'information financière pendant laquelle ce contrat répond à l'un des critères susmentionnés.

v) Périmètres des contrats

Le Fonds tient compte, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, de tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le Fonds peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou au cours de laquelle le Fonds a une obligation substantielle de fournir au titulaire de police les services prévus au contrat d'assurance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

v) Périmètres des contrats (suite)

Un passif ou un actif lié à des primes attendues ou à des sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance n'est pas comptabilisé. Ces montants se rattachent à des contrats d'assurance futurs.

vi) Évaluation – Méthode de la répartition des primes

a) Admissibilité à la méthode de la répartition des primes

Sous réserve de certains critères, la méthode de la répartition des primes peut être adoptée en tant qu'approche simplifiée aux fins du modèle général d'évaluation de l'IFRS 17. La période de couverture de tous les contrats d'assurance étant d'au plus un an, ceux-ci sont automatiquement admissibles à la méthode de la répartition des primes.

b) Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance

Dans le cas où la période de couverture de tous les contrats d'un groupe n'excède pas un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition peuvent soit être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés soit être affectés, suivant une méthode systématique et rationnelle, à des groupes de contrats d'assurance et amortis par la suite sur la période de couverture du groupe visé. Le Fonds passera en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période pour tous les contrats d'assurance.

c) Passif au titre de la couverture restante, ajusté pour tenir compte du risque financier et de la valeur temps de l'argent

Lorsque le contrat ne comporte pas de composante financement importante relative au passif au titre de la couverture restante, ou lorsque le temps qui s'écoule pour chaque partie des services entre le moment où une entité fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an, une entité n'est pas tenue d'apporter un ajustement pour tenir compte de la capitalisation des intérêts sur le passif au titre de la couverture restante.

En ce qui a trait à l'ensemble des contrats, aucune provision n'a été constituée en prévision de la capitalisation des intérêts, puisque les primes sont reçues au cours de l'année qui suit le début de la période de couverture.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats *d'assurance* et de réassurance (suite)

vi) Évaluation – Méthode de la répartition des primes (suite)

d) Passif au titre des sinistres survenus, ajusté pour tenir compte de la valeur temps de l'argent

Lorsqu'il est prévu que les paiements de règlement seront versés dans l'année suivant la date à laquelle le sinistre est survenu, il n'est pas nécessaire d'ajuster ces montants pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

Pour toutes les gammes de produits, les ajustements pour tenir compte de la valeur temps de l'argent au moment de l'évaluation des sinistres survenus.

e) Produits financiers et charges financières lié(s) aux contrats d'assurance

Il est possible de ventiler une partie des variations du passif au titre des sinistres survenus découlant des variations des taux d'actualisation et de présenter cette dernière dans les autres éléments du résultat global.

Pour tous les contrats, la variation du passif au titre des sinistres survenus découlant des variations des taux d'actualisation sera comptabilisée par le biais du résultat net.

vii) Évaluation des contrats d'assurance

a) Évaluation initiale

Le Fonds applique la méthode de la répartition des primes à tous les contrats d'assurance qu'il émet et à tous les contrats de réassurance qu'il détient, car la période de couverture de tous les contrats est d'au plus un an.

Dans le cas d'un groupe de contrats qui n'est pas déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds évalue le passif au titre de la couverture restante de la façon suivante :

- les primes, s'il en est, reçues à la comptabilisation initiale;
- tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats que le Fonds paye ou reçoit avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats *d'assurance* et de réassurance (suite)

vii) Évaluation des contrats d'assurance (suite)

a) Évaluation initiale (suite)

Lorsque les faits et les circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires à la comptabilisation initiale, le Fonds effectue une analyse supplémentaire pour déterminer si une sortie de trésorerie nette devrait découler du contrat. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats, et le Fonds comptabilise par le biais du résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. Un élément de perte est créé par le Fonds pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire afin de refléter les pertes comptabilisées.

b) Évaluation ultérieure

Le Fonds évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière comme étant la valeur du passif au titre de la couverture restante à l'ouverture de la période :

- majorée des primes reçues au cours de la période;
- diminuée du montant comptabilisé en tant que produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Le Fonds estime que le passif au titre des sinistres survenus correspond aux flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs. Ils reflètent des estimations à jour du point de vue du Fonds et comprennent un ajustement explicite pour tenir compte du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

Lorsque, au cours de la période de couverture, des faits et des circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le Fonds comptabilise par le biais du résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. Un élément de perte est créé par le Fonds pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire afin de refléter les pertes comptabilisées.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation des contrats de réassurance détenus

a) Évaluation initiale

Le Fonds évalue ses actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'il détient de la même manière qu'il évalue les contrats d'assurance qu'il émet (c.-à-d., selon la méthode de la répartition des primes). Toutefois, cette méthode est adaptée pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis, notamment le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits. Lorsque le Fonds comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents ou lors de l'ajout d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au groupe, le Fonds établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus reflétant le recouvrement des pertes. Le Fonds calcule le composant recouvrement de perte en multipliant la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage des demandes d'indemnisation au titre des contrats d'assurance sous-jacents que le Fonds s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Le Fonds utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus lorsque certains contrats du groupe sous-jacent ne sont pas couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus. Le composant recouvrement de perte ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation des contrats de réassurance détenus (suite)

b) Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus est effectuée selon les mêmes principes que ceux appliqués pour évaluer les contrats d'assurance émis, et elle a été adaptée pour refléter les caractéristiques particulières des contrats de réassurance détenus.

Lorsque le Fonds a établi un composant recouvrement de perte, le Fonds porte ultérieurement à zéro le composant recouvrement de perte de la même manière qu'il procède à des réductions au sein du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents de sorte à refléter le fait que le composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents que l'entité s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

ix) Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition découlent des coûts de la vente, de la souscription et de la création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont le Fonds s'attend qu'il soit émis) qui sont directement imputables au portefeuille de contrats d'assurance auquel le groupe appartient. Le Fonds portera en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période pour tous les contrats d'assurance.

x) Contrats d'assurance – Modification et décomptabilisation

Le Fonds décomptabilise les contrats d'assurance dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- les droits et les obligations des contrats pertinents sont éteints (c.-à-d., acquittés, résiliés ou expirés);
- le contrat est modifié de telle sorte qu'un changement du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour l'évaluation d'un composant du contrat en découle, que le périmètre du contrat change considérablement ou que le contrat modifié nécessite d'être inclus dans un groupe différent. Dans ces situations, le Fonds décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié en tant que nouveau contrat;
- lorsqu'une modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, le Fonds comptabilise les montants payés ou reçus par suite de la modification du contrat en tant qu'un ajustement du passif au titre de la couverture restante pertinent.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

xi) Présentation

Le Fonds a présenté séparément, dans l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui constituent des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui constituent des passifs, des portefeuilles de contrat de réassurance détenus qui constituent des actifs et des portefeuilles de contrat de réassurance détenus qui constituent des passifs.

Le Fonds ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre une partie financière et une partie non financière, mais inclut plutôt l'ensemble de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Le Fonds présente les produits et les charges lié(e)s aux contrats de réassurance détenus séparément des charges et des produits lié(e)s aux contrats d'assurance émis.

xii) Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance pour la période correspondent au montant attendu des encaissements de primes affectés à la période. Le Fonds ventile le montant attendu des encaissements de primes entre les périodes de services prévus aux termes de chacun des contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps. Cependant, si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, la ventilation est plutôt effectuée en fonction de l'échéancier suivant lequel il s'attend à engager les charges liées aux activités d'assurance.

Si les faits et circonstances changent, le Fonds passe d'une des méthodes de ventilation susmentionnées à l'autre, au besoin. Ce changement est comptabilisé prospectivement en tant que changement d'estimation comptable.

Pour les périodes présentées, tous les produits ont été comptabilisés sur la base de l'écoulement du temps.

xiii) Éléments de perte

Le Fonds suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire à la comptabilisation initiale à moins que des faits et des circonstances indiquent qu'il en est autrement. Lorsque cela n'est pas le cas et si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le Fonds établit un élément de perte correspondant à l'excédent des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante du groupe. Par conséquent, à la fin de la période de couverture du groupe de contrats, le montant de l'élément de perte sera nul.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

xiv) Produits financiers et charges financières lié(e)s aux contrats d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant des éléments suivants :

- la désactualisation;
- les variations des taux d'actualisation;
- l'effet du risque financier et des variations du risque financier;
- les profits nets (pertes nettes) de change.

Le Fonds a choisi de comptabiliser les variations des taux d'actualisation par le biais du résultat net au poste « Résultat financier lié à l'assurance, montant net ».

xv) Produits financiers ou charges financières lié(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance comprennent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer auprès des réassureurs et la répartition de primes de réassurance payées.

Le Fonds traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent des demandes d'indemnisation aux termes des contrats sous-jacents comme faisant partie des montants à recouvrer auprès des réassureurs et comptabilise les commissions des contrats cédés qui ne dépendent pas des demandes d'indemnisation en tant que réduction des primes à payer au réassureur.

b) Instruments financiers

i) Actifs financiers

a) Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés comme étant évalués à la JVRN, à la JVAERG ou au coût amorti, en fonction de leurs caractéristiques et du but de leur acquisition.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers (suite)

a) Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que le Fonds ne change le modèle économique dans le cadre duquel la gestion des actifs financiers s'inscrit, auquel cas tous les actifs financiers touchés par ce changement sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il satisfait aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la JVRN. En outre, à la comptabilisation initiale, le Fonds peut désigner irrévocablement à la JVRN un actif financier qui satisfait par ailleurs aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui pourrait autrement en découler.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers (suite)

a) Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Le Fonds classe les actifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers détenus à la JVRN : trésorerie et placements;
- actifs financiers au coût amorti : intérêts courus à recevoir, créances et prêts.

Le Fonds évalue tous les actifs investis à la JVRN. Les actifs investis ont été évalués en fonction du modèle économique dans le cadre duquel leur gestion s'inscrit et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et, plus spécifiquement, ils font l'objet d'un test visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Lorsqu'ils ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, ils doivent être évalués à la JVRN. Certains actifs ont été reclassés comme étant à la JVRN, car ils ne répondaient pas aux critères du test servant à déterminer s'ils correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Des actifs financiers qui répondaient à ces critères ont également été classés à la JVRN, car cette méthode élimine ou réduit considérablement la non-concordance comptable découlant de toute disparité d'évaluation entre le total de l'actif et du passif du Fonds.

Pour la période comparative de 2022, les montants présentés au titre des actifs investis sont établis conformément à l'IAS 39, étant donné que l'IFRS 9 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023. La note 1 f) présente une comparaison du classement selon chacune de ces normes. Pour l'exercice 2023, les actifs investis sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-après.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers (suite)

b) Évaluation du modèle économique

Le Fonds évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier pour chacun des portefeuilles d'actifs financiers, car il s'agit de la meilleure façon de rendre compte de la manière dont l'entreprise est gérée et dont l'information est fournie à la direction. Le Fonds détermine son modèle économique de placement en tenant compte de ses activités d'assurance. En outre, il exerce son jugement pour déterminer quel modèle correspond le mieux à ses principaux objectifs et pratiques commerciaux. Les facteurs décisionnels pris en compte relativement au modèle économique comprennent la façon dont les activités d'assurance génèrent des bénéfices, les risques importants auxquels l'entreprise est exposée relativement à l'actif et au passif, la façon dont la rémunération des gestionnaires de portefeuilles responsables de la gestion des placements est déterminée ainsi que la rotation passée et projetée du portefeuille de placement en vue de financer les activités d'assurance sur une base quotidienne. Les modèles économiques du Fonds s'inscrivent dans l'une ou l'autre des catégories suivantes, lesquelles donnent une indication quant aux principales stratégies utilisées pour générer des rendements.

- Le modèle économique principal du Fonds est un modèle de type « détention aux fins de la perception et de la vente » qui procure la souplesse souhaitée pour soutenir les activités d'assurance du Fonds, c'est-à-dire que la détention de ces placements lui permet de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et que ces actifs financiers sont vendus au besoin aux fins du financement des passifs au titre des contrats d'assurance.
- Le Fonds comptabilise également certains actifs financiers aux termes d'un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » qui vise surtout à percevoir les flux de trésorerie contractuels. Les ventes ne sont qu'accessoires à cet objectif et devraient être négligeables ou peu fréquentes.
- De plus, le Fonds désigne spécifiquement, sur une base individuelle, une partie des placements comme étant à la JVRN afin de réduire la non-concordance comptable dans le résultat net. Cette désignation est irrévocable.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers (suite)

- c) Évaluation servant à déterminer si des flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Pour déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le Fonds passe en revue les modalités contractuelles de l'instrument. Il apprécie notamment la question de savoir si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne concorderait plus avec un contrat de prêt de base.

Dans le cadre de son évaluation, le Fonds apprécie la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments continuent de correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et tient compte des principales modalités suivantes :

- éventualités qui modifieraient le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie;
- conditions qui limitent le montant des flux de trésorerie liés à des actifs spécifiés auxquels le Fonds a droit (p. ex., conditions sans recours);
- modalités de remboursement anticipé et de report;
- caractéristiques relatives à l'effet de levier;
- caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent (p. ex., rajustement périodique des taux d'intérêt).

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en tant que passifs financiers au coût amorti. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Le Fonds a les passifs financiers non dérivés suivants : les créditeurs et charges à payer et la taxe de vente à payer.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

iii) Produits financiers

Les dividendes et les intérêts sur ces titres sont inclus dans les produits financiers et sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Les produits de dividendes sur les placements en actions sont constatés à la date ex-dividende.

iv) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

c) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Fonds apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, le Fonds apprécie si :

- i. le contrat implique l'utilisation d'un bien déterminé;
- ii. le Fonds a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Contrats de location (suite)

iii. le Fonds a le droit de décider de l'utilisation du bien. Le Fonds a ce droit lorsqu'il a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de pouvoir apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, et que ces droits sont prédéterminés. Le Fonds a le droit de décider de l'utilisation d'un bien dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) Le Fonds a le droit d'exploiter le bien,
- b) Le Fonds a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Cette méthode s'applique aux contrats conclus ou modifiés depuis le 1^{er} janvier 2020.

Contrats de location à court terme et biens sous-jacents de faible valeur

Le Fonds a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois et moins et des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur. Le Fonds comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

e) Impôt sur le résultat

En tant que fonds d'échange d'assurance en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite dans les présents états financiers.

f) Dépréciation

i) Actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes au titre des pertes de crédit attendues à l'égard d'actifs financiers qui ne sont pas classés à la JVRN. Le Fonds évalue la provision pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, à l'exception des autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Pour ces derniers, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépréciation (suite)

i) Actifs financiers (suite)

Le Fonds évalue, chaque date de clôture, si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autre que les actifs financiers à la JVRN, s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme s'étant déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes » survenu) et qu'un tel événement générateur de pertes a une incidence, sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable. Les indications de dépréciation peuvent inclure des indications selon lesquelles un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent des difficultés financières importantes ou se trouvent en situation de défaillance ou de défaut de paiement à l'égard des intérêts ou du capital, la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclarent faillite ou entreprennent une restructuration financière et des données observables indiquent qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les arriérés ou les conditions économiques qui sont corrélés avec les situations de défaut. S'il existe des indications de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à la valeur nette de réalisation estimée par le biais des produits financiers dans l'état du résultat global.

ii) Actifs non financiers

Le Fonds passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépréciation (suite)

ii) Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle cette perte survient.

g) Écarts de conversion

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie canadienne au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis au cours de change courant. En 2022, les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

3. Estimations et jugements significatifs

Le Fonds fait des estimations et pose des hypothèses qui touchent la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur les données historiques et d'autres facteurs, notamment sur les prévisions d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

a) Jugements significatifs

Des informations concernant les jugements posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies dans les notes suivantes :

- Classement des actifs financiers : détermination du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs et appréciation de la question de savoir si les modalités contractuelles des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Voir la note 2.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Estimations et jugements significatifs (suite)

a) Jugements significatifs (suite)

- Classement des contrats d'assurance et de réassurance : appréciation de la question de savoir si le contrat transfère un risque d'assurance important et si un contrat d'assurance est assorti de participations directes. Voir la note 7.
- Niveau de regroupement des contrats d'assurance et de réassurance : identification des portefeuilles de contrats et détermination des groupes de contrats qui sont déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite. Voir la note 7.
- Évaluation des contrats d'assurance et de réassurance : détermination des techniques à utiliser pour estimer les ajustements au titre du risque non financier et le recours aux couvertures fournies aux termes d'un contrat. Voir la note 7.
- Dépréciation d'actifs financiers : établissement des critères à utiliser pour déterminer si le risque de crédit lié à un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, détermination de la méthode à utiliser pour intégrer l'information prospective dans l'évaluation des pertes de crédit attendues ainsi que sélection et approbation des modèles à utiliser pour évaluer les pertes de crédit attendues. Voir la note 2 f).

b) Estimations et hypothèses

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des douze prochains mois sont notamment fournies dans les notes suivantes :

- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers à l'aide de données importantes qui ne peuvent être observées. Voir la note 4.
- Informations sur les hypothèses formulées dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance. Voir la note 7.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements

	2023	2022
Titres à revenu fixe		
Billets structurés	54 784 725 \$	46 757 700 \$
Obligations d'État	8 019 466	9 957 308
Obligations de sociétés	61 077 928	61 290 165
Titres de capitaux propres		
Actions privilégiées	34 558 600	35 707 816
Actions ordinaires	2 335 955	5 405 382
Fonds en gestion commune et fonds négociés en bourse	55 638 193	58 733 966
	216 414 867 \$	217 852 337 \$

La juste valeur des titres est fondée sur le cours du marché.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements (suite)

En raison du changement qui consiste à utiliser l'évaluation à la JVRN aux termes de l'IFRS 9, les évaluations de la dépréciation ne sont plus exigées. En 2022, le Fonds avait évalué la valeur de ses portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe pour déterminer s'il existait une indication objective qu'ils avaient subi une perte de valeur. En 2022, le Fonds a réduit de 234 000 \$ la valeur de placements qui étaient considérés comme étant dépréciés.

a) Liquidité

Profil des échéances des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2023 :

Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
29 453 234 \$	16 932 316 \$	45 281 838 \$	13 545 214 \$	18 669 517 \$

Profil des échéances des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2022 :

Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
7 319 268 \$	28 373 526 \$	35 690 638 \$	27 660 415 \$	18 961 326 \$

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 décembre 2023 s'établissait à 4,74 % (5,44 % en 2022).

b) Produits financiers et autres produits

	2023	2022
Intérêts	4 415 305 \$	4 326 383 \$
Dividendes	4 548 333	4 695 842
Profit (pertes) sur la vente de placements	(1 123 529)	6 647 712
Frais de placement	(431 384)	(279 052)
	7 408 725 \$	15 390 885 \$

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements (suite)

c) Juste valeur

Le Fonds classe les données servant à l'évaluation de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs. Le tableau suivant présente l'utilisation que fait le Fonds des cours du marché (niveau 1), des modèles internes utilisant des données de marché observables (niveau 2) et des modèles internes qui utilisent des données autres que des données de marché observables (niveau 3) pour son évaluation des placements en obligations et en actions, ainsi que des dérivés.

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions et fonds négociés en bourse	36 894 555 \$	47 159 293 \$	8 478 900 \$	92 532 748 \$
Obligations	–	69 097 394	–	69 097 394
Billets structurés	–	54 784 725	–	54 784 725
Total	36 894 555 \$	171 041 412 \$	8 478 900 \$	216 414 867 \$

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions et fonds négociés en bourse	56 118 050 \$	35 003 247 \$	8 725 867 \$	99 847 164 \$
Obligations	–	71 247 473	–	71 247 473
Billets structurés	–	46 757 700	–	46 757 700
Total	56 118 050 \$	153 008 420 \$	8 725 867 \$	217 852 337 \$

Le Fonds ne comptait aucun transfert important entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Matériel et ameublement	Automobiles	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2022	817 834 \$	1 433 157 \$	42 977 \$	2 293 968 \$
Entrées	–	161 308	–	161 308
Sorties	–	(28 100)	–	(28 100)
Solde au 31 décembre 2023	817 834	1 566 365	42 977	2 427 176
Cumul des amortissements				
Solde au 31 décembre 2022	291 888 \$	1 268 121 \$	33 127 \$	1 593 136 \$
Amortissement pour l'exercice	20 428	114 176	9 850	144 454
Sorties	–	(26 885)	–	(26 885)
Solde au 31 décembre 2023	312 316	1 355 412	42 977	1 710 705
Valeurs comptables				
Solde au 31 décembre 2022	525 946 \$	165 036 \$	9 850 \$	700 832 \$
Solde au 31 décembre 2023	505 518 \$	210 953 \$	– \$	716 471 \$

6. Limite de garantie

a) Assurance responsabilité

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité est limité à un maximum de 27 000 000 \$ (27 000 000 \$ en 2022) par demande d'indemnisation et à un maximum de 27 000 000 \$ (27 000 000 \$ en 2022) dans le cas d'un seul et même événement donnant lieu à une série de demandes d'indemnisation. En juillet 2020, le Fonds a cessé d'acheter de la réassurance pour cette police et a créé plutôt un fonds de protection contre les grosses pertes, dont la note 6 e) fait mention. Avant 2020, le Fonds disposait d'une protection de réassurance pour ces polices dont le montant de garantie était limité à un maximum de 22 000 000 \$ par événement ou par série de demandes d'indemnisation découlant d'un seul et même événement et dépassant 5 000 000 \$, le montant global annuel étant plafonné à 44 000 000 \$.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

6. Limite de garantie (suite)

b) Assurance de biens

Le versement d'une indemnité sans plafond est prévu aux termes de l'assurance de biens, après déduction de la franchise du souscripteur, dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul et même événement. Le Fonds a obtenu une protection de réassurance sur ces polices pouvant aller jusqu'à concurrence de 100 000 000 \$ sous réserve d'un rétention de 25 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 2022) par sinistre avec dommages matériels et de 2 000 000 \$ (2 000 000 \$ en 2022) par sinistre pour les frais supplémentaires, sous réserve d'une rétention annuelle globale de 50 000 000 \$ (50 000 000 \$ en 2022), au-delà de laquelle cette dernière est réduite au montant de la franchise du souscripteur.

c) Assurance des chaudières et contre le bris des machines

Le versement d'une indemnité est prévu aux termes de l'assurance des chaudières et contre le bris des machines, après déduction de la franchise du souscripteur, dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul et même événement. Entre 1992 et 2008, le programme des chaudières et des machines du Fonds a été entièrement réassuré. En 2008 et en 2019, le Fonds assurait ce programme au moyen d'une police en coassurance avec un autre assureur de chaudières, et le Fonds assumait 25 % du montant des sinistres entre 2008 et 2011, et 50 % du montant des sinistres entre 2011 et 2019. En 2020, le Fonds, qui assurait alors la totalité du programme dont la couverture avait été plafonnée à 25 000 000 \$, a mis fin à ces modalités. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Fonds réassure la totalité de ce programme avec un autre assureur de chaudières.

d) Assurance automobile du propriétaire

Le versement d'une indemnité est prévu aux termes de l'assurance automobile de souscripteur-propriétaire dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul et même événement jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2022) sous réserve de la possibilité de recouvrement de la franchise du souscripteur. En juillet 2020, le Fonds a cessé d'acheter de la réassurance pour ce secteur d'activité et a plutôt créé un fonds de protection contre les grosses pertes afin d'augmenter sa capacité à couvrir ces pertes, comme il est mentionné à la note 6 e). Avant 2020, le Fonds disposait, relativement à ces polices, d'une protection de réassurance pour les sinistres de responsabilité civile par rapport à des tiers n'excédant pas 17 000 000 \$, sous réserve d'une rétention de 3 000 000 \$ par demande d'indemnisation, le montant global annuel étant plafonné à 34 000 000 \$.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

6. Limite de garantie (suite)

- e) Fonds de protection contre les grosses pertes subies sur l'assurance de responsabilité civile et l'assurance automobile

En 2020, le Fonds a créé un fonds de protection contre les grosses pertes subies sur l'assurance de responsabilité civile et l'assurance automobile afin que ses niveaux de rétention de réassurance soient alignés sur l'offre du marché et pour veiller à ce qu'il dispose du capital nécessaire pour verser des indemnités se rapportant à de grosses pertes (soit les pertes de plus de 5 000 000 \$). Ce fonds assure une stabilisation des taux pour les souscripteurs du Fonds. En 2022, le conseil d'administration du Fonds a approuvé l'affectation de capitaux des groupes de souscription responsabilité civile et assurance automobile, de sorte que le fonds atteigne la cible de 34 000 000 \$.

- f) Assurance frais juridiques

Le Fonds offre une assurance frais juridiques depuis janvier 2019. La couverture maximale est de 50 000 \$ par demande d'indemnisation, le montant annuel global de l'excédents de pertes variant entre 0,5 et 1 million de dollars par demande d'indemnisation.

7. Contrats d'assurance et de réassurance

- a) Jugements et estimations importants

Le Fonds utilise la méthode de la répartition des primes afin de simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. En ce qui concerne l'évaluation des passifs au titre de la couverture restante, la méthode de la répartition des primes est en grande partie similaire au traitement comptable appliqué précédemment par le Fonds aux termes de l'IFRS 4. Cependant, pour ce qui est de l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, le Fonds inclut dorénavant un ajustement explicite au titre du risque non financier.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Jugements et estimations importants (suite)

Les passifs au titre des contrats d'assurance et les montants connexes à recouvrer au titre de la réassurance constituent des estimations pouvant varier, et la variation pourrait être importante dans un avenir rapproché. La variabilité survient du fait que tous les événements touchant le règlement final des sinistres n'ont pas encore eu lieu et qu'ils peuvent ne pas avoir lieu pour un certain temps. La variabilité peut découler de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres ou de modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les estimations sont surtout fondées sur les résultats historiques du Fonds. Le Fonds croit que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produisent des résultats raisonnables, étant donné les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

i) Passif au titre de la couverture restante

a) Groupes déficitaires

En ce qui a trait aux groupes de contrats déficitaires, le passif au titre de la couverture restante est déterminé par les flux de trésorerie d'exécution. Le composant recouvrement de perte est déterminé en fonction de l'élément de perte comptabilisé au titre des contrats sous-jacents et du recouvrement des demandes d'indemnisation attendu aux termes des contrats de réassurance détenus.

b) Valeur temps de l'argent

Le Fonds n'ajuste pas la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent ou de l'effet du risque financier, et ce, pour l'ensemble de ses gammes de produits.

ii) Passif au titre des sinistres survenus

Des provisions ont été constituées au titre des passifs estimés à l'égard de tous les sinistres déclarés et impayés selon chaque cas, plus un montant pour l'évolution défavorable des sinistres et pour les sinistres survenus au 31 décembre, mais qui n'ont pas encore été déclarés au Fonds. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance prévus à l'égard des provisions pour sinistres sont comptabilisés de la même manière à titre d'actifs.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Jugements et estimations importants (suite)

ii) Passif au titre des sinistres survenus (suite)

Étant donné que ces montants sont nécessairement fondés sur l'estimation de tendances futures en matière de gravité des sinistres et sur d'autres facteurs qui pourraient varier au fur et à mesure que les sinistres sont réglés, les montants définitifs à payer peuvent correspondre plus ou moins aux montants estimés. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité de ces estimations, la direction est d'avis que les montants inscrits pour les sinistres impayés et les frais d'expertise connexes sont adéquats. Un actuaire révisé périodiquement ces estimations et, lorsque des ajustements à ces provisions s'imposent, ils sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

Le coût final des sinistres impayés est estimé selon une série de techniques de projection actuarielles acceptées pour les sinistres, comme la méthode de l'échelle et la méthode de Bornheutter et Ferguson.

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques veut que l'expérience passée du Fonds en matière de matérialisation des sinistres puisse servir à prévoir la matérialisation des sinistres futurs et ainsi le coût final des sinistres. Ces méthodes extrapolent la matérialisation des pertes payées et subies, les coûts moyens par sinistre (y compris les coûts du traitement des sinistres) et le nombre de sinistres en fonction de la matérialisation observée au cours des exercices antérieurs et des ratios sinistres-primés attendus. L'historique de matérialisation est principalement analysé par année de survenance, mais peut également être analysé par région, par branche d'activité importante et par type de sinistres. Les sinistres importants sont habituellement traités séparément et font l'objet soit d'une provision correspondant à la valeur nominale de la perte estimée par l'expert en sinistre, soit d'une projection distincte afin de refléter leur matérialisation future. Dans la majorité des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée en ce qui a trait à l'incidence de l'inflation des taux des demandes d'indemnisation futures ou aux ratios sinistres-primés futurs. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles qui étaient implicites aux données historiques de matérialisation des sinistres sur lesquelles ces projections sont fondées.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Jugements et estimations importants (suite)

ii) Passif au titre des sinistres survenus (suite)

Un jugement qualitatif supplémentaire est exercé pour évaluer la mesure selon laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans l'avenir (p. ex., les événements non récurrents, l'évolution de facteurs externes et de facteurs liés au marché comme le comportement du public en ce qui concerne la réclamation d'indemnisations, la conjoncture économique, l'ampleur de l'inflation des taux des demandes d'indemnisation, les décisions judiciaires et les lois, ainsi que de facteurs internes comme la composition des portefeuilles, les caractéristiques des polices et les procédures de traitement des sinistres) afin d'établir le coût final estimé des sinistres correspondant au montant fondé sur des pondérations probabilistes attendu parmi l'éventail de résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes pertinentes.

Le Fonds a également le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour le paiement d'une partie ou de la totalité des coûts. Aux fins de l'évaluation du coût final d'un sinistre, l'estimation des recouvrements par voie de récupération ou des remboursements par voie de subrogation est prise en compte en tant que provision.

Le Fonds comptabilise les soldes de réassurance à l'état de la situation financière en chiffres bruts pour indiquer l'étendue du crédit lié à la réassurance et il comptabilise ses obligations envers les souscripteurs sur une base nette dans l'état du résultat global pour montrer les résultats de la rétention des primes souscrites. Les montants à recouvrer auprès des réassureurs sont estimés d'une manière semblable à celle qui est utilisée pour les provisions pour sinistres connexes.

iii) Taux d'actualisation

Les passifs au titre des contrats d'assurance sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus selon un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité, le cas échéant. Les taux sans risque sont établis en fonction de la courbe des taux du marché du gouvernement du Canada. La prime d'illiquidité est établie en fonction des taux observables sur les marchés.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Jugements et estimations importants (suite)

iii) Taux d'actualisation (suite)

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs.

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
2023	5,41 %	4,95 %	4,77 %	4,75 %	4,86 %
2022	5,66 %	5,34 %	5,18 %	5,15 %	5,33 %

La note 9 présente une analyse de sensibilité démontrant comment la variation des taux d'actualisation influe sur les passifs liés à l'assurance.

iv) Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité qu'exige le Fonds pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète le montant qu'un assureur devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude liée à la possibilité que les flux de trésorerie futurs excèdent le montant attendu.

Le Fonds a estimé l'ajustement au titre du risque au moyen de l'approche des niveaux de confiance (probabilité de suffisance), niveau qu'elle a déterminé être au 75^e percentile. Autrement dit, le Fonds a évalué que pour être indifférent à l'incertitude liée à toutes ses gammes de produits (à titre indicatif de l'indemnité qu'il exige pour prendre en charge le risque non financier), il doit exiger un montant supplémentaire équivalant au 75^e percentile diminué de la moyenne de la distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. Le Fonds a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie futurs ainsi que le montant additionnel en sus de la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs qui serait nécessaire pour atteindre les percentiles cibles.

La note 7 présente une analyse de sensibilité démontrant comment les variations des ajustements au titre du risque influent sur les passifs liés à l'assurance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

b) Nature des passifs au titre des contrats d'assurance

Le Fonds s'efforce d'établir des provisions suffisantes pour les sinistres à la date d'évaluation originale. Toutefois, au fil du temps, le coût final des sinistres devient de plus en plus certain. En 2023, le Fonds a enregistré une évolution défavorable de 12 923 000 \$ des sinistres (évolution défavorable de 5 487 000 \$ en 2022).

Le détail des provisions pour sinistres selon la catégorie de risque est présenté dans le tableau ci-après :

	2023		2022	
	Brutes	Cédées	Brutes	Cédées
Assurance responsabilité civile générale	97 448 227 \$	– \$	89 001 000 \$	– \$
Assurance des biens, des chaudières, contre le bris des machines et contre les vols et les détournements	11 754 344	3 416 000	12 167 000	2 692 000
Assurance automobile	775 461	–	815 000	–
Assurance frais juridiques	3 519 968	–	2 151 000	–
	113 498 000 \$	3 416 000 \$	104 134 000 \$	2 692 000 \$

La direction a conclu que la meilleure estimation de la juste valeur des provisions pour sinistres actuellement disponibles est le montant calculé par l'actuaire désigné. La valeur calculée par l'actuaire au 31 décembre 2023 s'élevait à 113 498 000 \$ (104 134 000 \$ en 2022), déduction non faite du montant de réassurance recouvrable estimé à 3 416 000 \$ (2 692 000 \$ en 2022).

L'assurance cédée conformément aux contrats de réassurance ne dégage pas le Fonds de sa responsabilité en première ligne par rapport au souscripteur. Aucun renseignement n'a été porté à l'attention du Fonds indiquant que l'un de ses réassureurs actuels ne serait pas en mesure de remplir ses engagements aux termes des contrats de réassurance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

- c) Actualisation des passifs au titre des contrats d'assurance et des actifs au titre des contrats de réassurance connexes

La provision pour les passifs au titre des contrats d'assurance et les montants connexes à recouvrer au titre de la réassurance est actualisée selon des taux fondés sur la courbe de référence illiquide ICA IFRS 17 de Fiera Capital qui utilise des données au 29 décembre 2023 et correspond au calendrier estimé des versements et des montants à recouvrer.

La provision brute et les estimations des montants à recouvrer au titre de la réassurance sont les suivantes :

	2023		2022	
	Actualisé	Non actualisé	Actualisé	Non actualisé
Provision brute	113 498 000 \$	116 276 000 \$	104 134 000 \$	107 690 000 \$
Montant au titre de la réassurance cédée	3 416 000	3 294 000	2 692 000	2 621 000

- d) Passifs au titre des contrats d'assurance et actifs au titre des contrats de réassurance

	2023		
	Brute	Réassurance	Nette
Sinistres déclarés	74 120 992 \$	3 295 944 \$	70 825 048 \$
Sinistres survenus mais non encore déclarés	39 377 008	120 056	39 256 952
	113 498 000 \$	3 416 000 \$	110 082 000 \$
	2022		
	Brute	Réassurance	Nette
Sinistres déclarés	69 060 626 \$	2 624 000 \$	66 436 626 \$
Sinistres survenus mais non encore déclarés	35 073 374	68 000	35 005 374
	104 134 000 \$	2 692 000 \$	101 442 000 \$

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

e) Évolution du montant net des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance

Le Fonds fournit l'information pour l'ensemble de son portefeuille de façon globale sans ventiler davantage l'information fondée sur les principales gammes de produits. Cette approche cadre avec les pratiques du Fonds en matière de gestion et de présentation de l'information.

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus		Total
	Compte non tenu de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs	Ajustements au titre du risque	
2023					
Actifs au titre des contrats d'assurance, à l'ouverture de l'exercice	–	–	–	–	–
Passifs au titre des contrats d'assurance, à l'ouverture de l'exercice	894 000	–	92 305 000	11 829 000	105 028 000
Montant net des (actifs) passifs, à l'ouverture de l'exercice	894 000	–	92 305 000	11 829 000	105 028 000
Produits des activités d'assurance	(38 420 000)	–	–	–	(38 420 000)
Charges liées aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	–	–	29 101 000	2 803 000	31 904 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	1 055 000	–	–	–	1 055 000
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	–	–	–	–
Variations liées à des services passés – ajustement des passifs au titre des contrats d'assurance	–	–	12 120 000	(1 766 000)	10 354 000
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	–	–	–	–	–
Reprise de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat des activités d'assurance	(37 365 000)	–	41 221 000	1 037 000	4 893 000
Charges financières d'assurance	–	–	5 452 000	–	5 452 000
Total des variations de l'état du résultat global	(37 365 000)	–	46 673 000	1 037 000	10 345 000
Flux de trésorerie					
Primes reçues	38 402 000	–	–	–	38 402 000
Paiements faits en règlement de sinistres et autres charges directement attribuables payées	–	–	(38 347 000)	–	(38 347 000)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(899 000)	–	–	–	(899 000)
Total des flux de trésorerie	37 503 000	–	(38 347 000)	–	(844 000)
Montant net des (actifs) passifs, à la clôture de l'exercice	1 032 000	–	100 631 000	12 866 000	114 529 000
Actifs au titre des contrats d'assurance, à la clôture de l'exercice	–	–	–	–	–
Passifs au titre des contrats d'assurance, à la clôture de l'exercice	1 032 000	–	100 631 000	12 866 000	114 529 000
Montant net des (actifs) passifs, à la clôture de l'exercice	1 032 000	–	100 631 000	12 866 000	114 529 000

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

e) Évolution du montant net des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus		Total
	Compte non tenu de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs	Ajustements au titre du risque	
2022					
Actifs au titre des contrats d'assurance, à l'ouverture de l'exercice	-	-	-	-	-
Passifs au titre des contrats d'assurance, à l'ouverture de l'exercice	872 000	-	80 241 000	10 401 000	91 514 000
Montant net des (actifs) passifs, à l'ouverture de l'exercice	872 000	-	80 241 000	10 401 000	91 514 000
Produits des activités d'assurance	(36 006 000)	-	-	-	(36 006 000)
Charges liées aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	37 503 000	3 261 000	40 764 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	899 000	-	-	-	899 000
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	-	-	-	-
Variations liées à des services passés – ajustement des passifs au titre des contrats d'assurance	-	-	4 251 000	(1 834 000)	2 417 000
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Reprise de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(35 107 000)	-	41 754 000	1 427 000	8 074 000
Charges financières d'assurance	-	-	(3 365 000)	-	(3 365 000)
Total des variations de l'état du résultat global	(35 107 000)	-	38 389 000	1 427 000	4 709 000
Flux de trésorerie					
Primes reçues	36 001 000	-	-	-	36 001 000
Paiements faits en règlement de sinistres et autres charges directement attribuables payées	-	-	(26 324 000)	-	(26 324 000)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(872 000)	-	-	-	(872 000)
Total des flux de trésorerie	35 129 000	-	(26 324 000)	-	8 805 000
Montant net des (actifs) passifs, à la clôture de l'exercice	894 000	-	92 306 000	11 828 000	105 028 000
Actifs au titre des contrats d'assurance, à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	-
Passifs au titre des contrats d'assurance, à la clôture de l'exercice	894 000	-	92 306 000	11 828 000	105 028 000
Montant net des (actifs) passifs, à la clôture de l'exercice	894 000	-	92 306 000	11 828 000	105 028 000

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

e) Évolution du montant net des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

Contrats de réassurance Le Fonds fournit l'information pour l'ensemble de son portefeuille de réassurance de façon globale sans ventiler davantage l'information fondée sur certaines activités de réassurance ou certains secteurs. Cette approche cadre avec les pratiques du Fonds en matière de gestion et de présentation de l'information.

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus		Total
	Compte non tenu du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustements au titre du risque	
2023					
Actifs au titre des contrats de réassurance, à l'ouverture de l'exercice	237 000	–	2 650 000	148 000	3 035 000
Passifs au titre des contrats de réassurance, à l'ouverture de l'exercice	–	–	–	–	–
Montant net des actifs (passifs), à l'ouverture de l'exercice	237 000	–	2 650 000	148 000	3 035 000
Imputation des primes de réassurance	(2 463 000)	–	–	–	(2 463 000)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	–	–	258 000	17 000	275 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats de réassurance	(25 000)	–	–	–	(25 000)
Recouvrement de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	–	–	–	–	–
Ajustement des actifs au titre des sinistres survenus	–	–	581 000	53 000	634 000
Produits financiers ou charges financières lié(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	(25 000)	–	839 000	70 000	884 000
(Produits financiers) charges financières lié(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	–	–	76 000	–	76 000
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	–	–	(3 000)	–	(3 000)
Total des variations de l'état du résultat global	(2 488 000)	–	912 000	70 000	(1 506 000)
Flux de trésorerie					
Primes versées, déduction faite des commissions de réassurance et des autres charges directement attribuables payées	2 515 000	–	–	–	2 515 000
Montants reçus	–	–	(364 000)	–	(364 000)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats de réassurance	25 000	–	–	–	25 000
Total des flux de trésorerie	2 540 000	–	(364 000)	–	2 176 000
Montant net des actifs (passifs), à la clôture de l'exercice	289 000	–	3 198 000	218 000	3 705 000
Actifs au titre des contrats de réassurance, à la clôture de l'exercice	289 000	–	3 198 000	218 000	3 705 000
Passifs au titre des contrats de réassurance, à la clôture de l'exercice	–	–	–	–	–
Montant net des actifs (passifs), à la clôture de l'exercice	289 000	–	3 198 000	218 000	3 705 000

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

e) Évolution du montant net des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus		Total
	Compte non tenu du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustements au titre du risque	
2022					
Actifs au titre des contrats de réassurance, à l'ouverture de l'exercice	229 000	–	2 378 000	72 000	2 679 000
Passifs au titre des contrats de réassurance, à l'ouverture de l'exercice	–	–	–	–	–
Montant net des actifs (passifs), à l'ouverture de l'exercice	229 000	–	2 378 000	72 000	2 679 000
Imputation des primes de réassurance	(2 165 000)	–	–	–	(2 165 000)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	–	–	595 000	11 000	606 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats de réassurance	(25 000)	–	–	–	(25 000)
Recouvrement de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	–	–	–	–	–
Variations des montants à recouvrer pour les sinistres survenus	–	–	511 000	65 000	576 000
Produits financiers ou charges financières lié(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	(2 190 000)	–	1 106 000	76 000	(1 008 000)
(Produits financiers) charges financières lié(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	–	–	19 000	–	19 000
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	–	–	(1 000)	–	(1 000)
Total des variations de l'état du résultat global	(2 190 000)	–	1 124 000	76 000	(990 000)
Flux de trésorerie					
Primes versées, déduction faite des commissions de réassurance et des autres charges directement attribuables payées	2 173 000	–	–	–	2 173 000
Montants reçus	–	–	(852 000)	–	(852 000)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats de réassurance	25 000	–	–	–	25 000
Total des flux de trésorerie	2 198 000	–	(852 000)	–	1 346 000
Montant net des actifs (passifs), à la clôture de l'exercice	237 000	–	2 650 000	148 000	3 035 000
Actifs au titre des contrats de réassurance, à la clôture de l'exercice	237 000	–	2 650 000	148 000	3 035 000
Passifs au titre des contrats de réassurance, à la clôture de l'exercice	–	–	–	–	–
Montant net des actifs (passifs), à la clôture de l'exercice	237 000	–	2 650 000	148 000	3 035 000

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

f) Changements d'hypothèses

Les caractéristiques liées aux risques, les tendances historiques, la quantité de données disponibles sur les demandes d'indemnité individuelles, l'inflation et tout autre facteur pertinent sont pris en compte. Certaines hypothèses nécessitent une importante capacité de jugement comme celles concernant les incidences futures prévues des décisions judiciaires et des lois gouvernementales à venir. La diversité de ces considérations rend ardues l'identification et la quantification de toutes les hypothèses individuelles qui pourraient avoir une incidence plus importante que d'autres sur l'évaluation des contrats d'assurance du Fonds. Au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, aucune hypothèse n'a été définie comme ayant une incidence potentielle ou identifiable importante sur l'estimation globale des sinistres.

g) Analyse de sensibilité

Le processus d'estimation se heurte toujours à l'incertitude; le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. Entre toutes les branches d'activité, l'assurance responsabilité civile générale est celle dont le passif des sinistres impayés est le plus important. Compte tenu de la nature de cette branche d'activité et de sa matérialisation résiduelle importante, l'estimation de celle-ci repose en grande partie sur les hypothèses utilisées. Si les facteurs de matérialisation résiduelle choisis étaient augmentés de 5 %, le passif net non actualisé des sinistres serait plus élevé d'un montant de 14 377 000 \$ (15 902 000 \$ en 2022), et l'incidence sur le résultat net serait une diminution de 13 986 000 \$ (15 188 000 \$ en 2022). Si les rapports sinistres-primés attendus utilisés étaient supérieurs de 5 % pour l'ensemble des années de perte, le passif net non actualisé des sinistres serait plus élevé d'un montant de 2 271 000 \$ (1 239 000 \$ en 2022), et l'incidence sur le résultat net serait une diminution de 2 212 000 \$ (1 170 000 \$ en 2022). Dans le cas des autres branches d'activité, les variations des hypothèses ont une importance moindre.

h) Tableaux de matérialisation des sinistres

Les tableaux qui suivent font état des estimations du cumul des sinistres survenus, y compris les sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non encore déclarés pour chaque année de perte successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Provisions pour sinistres (suite)

i) Tableaux de matérialisation des sinistres

Les tableaux qui suivent font état des estimations du cumul des sinistres survenus, y compris les sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non encore déclarés pour chaque année de perte successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

Montant de base brut pour 2023

Année de perte	Montant total de tous les risques d'assurance									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Estimation du coût final des sinistres										
À la fin de l'année de perte	32 206	33 320	31 327	25 609	20 381	19 821	30 410	17 521	39 577	32 494
Un an plus tard	26 502	24 816	25 467	24 074	18 814	19 466	29 802	14 992	42 713	–
Deux ans plus tard	23 642	23 228	22 647	25 457	17 397	19 857	29 752	14 990	–	–
Trois ans plus tard	23 553	23 729	21 598	28 275	18 430	19 746	31 861	–	–	–
Quatre ans plus tard	22 659	22 976	22 433	29 647	19 151	18 748	–	–	–	–
Cinq ans plus tard	22 204	22 380	22 269	29 879	18 602	–	–	–	–	–
Six ans plus tard	23 342	22 757	21 961	29 162	–	–	–	–	–	–
Sept ans plus tard	24 239	23 825	21 792	–	–	–	–	–	–	–
Huit ans plus tard	25 419	24 644	–	–	–	–	–	–	–	–
Neuf ans plus tard	25 776	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimation actuelle du cumul des sinistres	25 776	24 644	21 792	29 162	18 602	18 748	31 861	14 990	42 713	32 494
Cumul des paiements à ce jour	23 673	20 756	18 167	21 579	13 136	12 420	27 588	6 758	21 635	2 892

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Provisions pour sinistres (suite)

i) Tableaux de matérialisation des sinistres (suite)

Montant de base net pour 2023

Année de perte	Montant total de tous les risques d'assurance									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Estimation du coût final des sinistres										
À la fin de l'année de perte	32 152	33 052	31 194	25 461	20 498	19 660	27 530	17 521	38 972	32 225
Un an plus tard	26 445	24 619	25 279	23 924	18 595	19 739	25 649	20 433	41 517	–
Deux ans plus tard	23 585	23 029	22 129	25 307	17 255	20 137	29 205	14 991	–	–
Trois ans plus tard	23 554	23 531	21 410	28 126	18 977	20 969	27 141	–	–	–
Quatre ans plus tard	22 661	22 778	21 892	29 497	19 823	18 942	–	–	–	–
Cinq ans plus tard	22 205	22 180	21 029	31 241	19 149	–	–	–	–	–
Six ans plus tard	23 344	22 558	21 775	29 013	–	–	–	–	–	–
Sept ans plus tard	24 240	23 392	20 552	–	–	–	–	–	–	–
Huit ans plus tard	26 903	24 445	–	–	–	–	–	–	–	–
Neuf ans plus tard	25 776	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimation actuelle du cumul des sinistres	25 776	24 445	20 552	29 013	19 149	18 942	27 141	14 991	41 517	32 225
Cumul des paiements à ce jour	23 625	20 557	17 979	21 429	12 945	12 276	25 005	6 758	21 366	2 866

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Provisions pour sinistres (suite)

i) Tableaux de matérialisation des sinistres (suite)

Montant de base brut pour 2022

Année de perte	Montant total de tous les risques d'assurance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Estimation du coût final des sinistres										
À la fin de l'année de perte	40 102	32 206	33 320	31 327	25 609	20 381	19 821	30 410	17 521	39 577
Un an plus tard	35 413	26 502	24 816	25 467	24 074	18 814	19 466	29 802	14 992	–
Deux ans plus tard	30 998	23 642	23 228	22 647	25 457	17 397	19 857	29 752	–	–
Trois ans plus tard	28 861	23 553	23 729	21 598	28 275	18 430	19 746	–	–	–
Quatre ans plus tard	29 309	22 659	22 976	22 433	29 647	19 151	–	–	–	–
Cinq ans plus tard	28 759	22 204	22 380	22 269	29 879	–	–	–	–	–
Six ans plus tard	28 630	23 342	22 757	21 961	–	–	–	–	–	–
Sept ans plus tard	30 024	24 239	23 825	–	–	–	–	–	–	–
Huit ans plus tard	30 279	25 419	–	–	–	–	–	–	–	–
Neuf ans plus tard	30 463	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimation actuelle du cumul des sinistres	30 463	25 419	23 825	21 961	29 879	19 151	19 746	29 752	14 992	39 577
Cumul des paiements à ce jour	27 895	23 063	18 612	17 210	20 541	11 289	10 999	26 065	4 943	6 353

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Provisions pour sinistres (suite)

i) Tableaux de matérialisation des sinistres (suite)

Montant de base net pour 2022

Année de perte	Montant total de tous les risques d'assurance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Estimation du coût final des sinistres										
À la fin de l'année de perte	39 420	32 152	33 052	31 194	25 461	20 498	19 660	27 530	17 521	38 972
Un an plus tard	35 256	26 445	24 619	25 279	23 924	18 595	19 739	25 649	20 433	–
Deux ans plus tard	30 548	23 585	23 029	22 129	25 307	17 255	20 137	29 205	–	–
Trois ans plus tard	28 385	23 554	23 531	21 410	28 126	18 977	20 969	–	–	–
Quatre ans plus tard	28 774	22 661	22 778	21 892	29 497	19 823	–	–	–	–
Cinq ans plus tard	28 224	22 205	22 180	21 029	31 241	–	–	–	–	–
Six ans plus tard	28 096	23 344	22 558	21 775	–	–	–	–	–	–
Sept ans plus tard	29 490	24 240	23 392	–	–	–	–	–	–	–
Huit ans plus tard	29 745	26 903	–	–	–	–	–	–	–	–
Neuf ans plus tard	30 412	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimation actuelle du cumul des sinistres	30 412	26 903	23 392	21 775	31 241	19 823	20 969	29 205	20 433	38 972
Cumul des paiements à ce jour	27 421	23 016	18 414	17 022	20 392	11 097	10 941	23 482	4 943	6 232

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Charges liées aux activités d'assurance

Le tableau suivant présente la ventilation des charges liées aux activités d'assurance.

	2023	2022
Sinistres et prestations	39 843 961 \$	41 055 430 \$
Salaires et avantages du personnel	1 768 259	1 609 259
Honoraires	213 768	124 485
Amortissement	19 160	19 062
Frais d'occupation	65 279	57 642
Technologies de l'information	150 281	152 399
Autres charges générales	1 254 292	1 061 535
	43 315 000 \$	44 079 812 \$

9. Gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers du Fonds visent essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance du Fonds, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant l'état de la situation financière du Fonds d'événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de l'établissement d'un prix approprié en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

L'exposition du Fonds à une perte potentielle découlant des risques financiers est principalement attribuable au risque de souscription ainsi qu'à divers risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres, le risque de change, le risque de liquidité ainsi que le risque de crédit.

a) Risque de souscription

Le risque de souscription s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque d'établissement des provisions, le risque de sinistre catastrophique et le risque de couverture de réassurance.

Nos objectifs en matière de souscription sont de rechercher des clients dans notre marché cible sous réserve de prudence et de diversité et d'atteindre des résultats techniques affichant un ratio combiné d'au plus 103 %.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de souscription (suite)

i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque l'expérience réelle en matière de sinistres diffère des hypothèses prises en compte dans le calcul de l'établissement des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur des assurances multirisques ont fluctué de manière significative en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. L'établissement des prix de nos produits tient compte de nombreux facteurs, notamment la fréquence et la gravité des sinistres, les ratios de frais de la gamme de produits, les facteurs de risques particuliers, le montant du capital nécessaire pour maintenir la gamme de produits et les produits financiers tirés de ce capital. Ces facteurs sont déterminés en collaboration avec l'actuaire du Fonds et sont réexaminés et ajustés de façon périodique afin de s'assurer qu'ils rendent compte de la conjoncture.

ii) Risque lié à l'établissement des provisions

Le risque lié à l'établissement des provisions se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final d'une demande d'indemnisation. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final de règlement et de l'administration des demandes d'indemnisation en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances alors connus, d'un examen des modèles de règlements passés, des prévisions relatives aux tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques quant aux obligations et à la responsabilité et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des provisions peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment des changements dans les procédés de traitement des demandes d'indemnisation, l'inflation, les tendances sur les plans judiciaire et juridique, les modifications législatives, la prise en compte de risques non prévus au moment de la mise en place de la police ainsi que des modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. En raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final d'une demande d'indemnisation, les provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer les provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres du Fonds font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables, et par l'actuaire chargé de l'évaluation externe.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de souscription (suite)

iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurances multirisques enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes produites par l'homme ou de catastrophes naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs IARD et en raison de leur incidence continue, elles peuvent reporter l'évaluation exacte et en temps opportun de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le Fonds gère son exposition aux risques assurés par l'intermédiaire d'une protection de réassurance. Le Fonds réassure les sinistres imputables à une seule catastrophe supérieure à 25 000 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 000 \$. Le montant net non distribué de 25 000 000 \$ représente moins de 20 % du fonds de garantie du Fonds. Le risque afférent à la protection de réassurance survient lorsque les modalités, les conditions ou la tarification varient au moment du renouvellement des polices de réassurance, surtout à la suite de catastrophes.

iv) Risque de réassurance

Le Fonds recourt à la réassurance pour gérer le risque de souscription. Cependant, la réassurance ne dégage pas le Fonds de sa responsabilité de première ligne à l'égard de ses titulaires de polices. Par conséquent, le Fonds s'expose au risque de crédit associé aux montants qu'il cède aux réassureurs. Le Fonds évalue la solidité financière des réassureurs avant de signer un traité de réassurance et surveille régulièrement leur situation. De plus, le Fonds a instauré des critères de notation minimale auxquels doivent satisfaire ses réassureurs. Le Fonds souscrit aux critères de réassurance sur une base régulière afin d'obtenir la meilleure tarification possible. Le Fonds travaille de concert avec des réassureurs de renom qui disposent du savoir-faire dans leur domaine de compétence et possèdent des connaissances du secteur. La direction revoit les programmes de réassurance afin de gérer efficacement les coûts et de réduire la possibilité d'écarts en ce qui a trait aux protections de réassurance.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du Fonds consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le Fonds tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds en fonction de la cote de Standard & Poor's ou de Moody's :

	2023		2022	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
AAA	1 064 536 \$	1	3 033 108 \$	3
AA	52 787 505	43	45 515 650	38
A	29 978 682	24	17 764 540	15
BBB	40 051 396	32	51 691 875	44
	123 882 119 \$	100	118 005 173 \$	100

ii) Montants à recouvrer et à recevoir au titre de la réassurance

En date du 31 décembre 2023, les montants à recouvrer et à recevoir par le Fonds au titre de la réassurance étaient assujettis à un risque de crédit dans la mesure où un réassureur pouvait ne pas être en mesure de rembourser le Fonds ou pouvait refuser de le faire conformément aux termes des contrats de réassurance en question. Le Fonds a instauré des politiques qui limitent son exposition à chacun des réassureurs et procède régulièrement à une évaluation de la solvabilité des réassureurs avec lesquels il traite. Selon les lignes directrices internes, les réassureurs sont généralement tenus d'avoir une cote de crédit A. Toute exception doit être soumise à l'approbation du chef de la direction.

En 2023, le Fonds avait des actifs au titre des contrats de réassurance de 3 416 000 \$ (2 692 000 \$ en 2022). Le solde des montants à recevoir au 31 décembre 2023 se chiffrait à néant (105 000 \$ en 2022).

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

iii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du Fonds au risque de crédit :

	2023	2022
Placements en obligations	69 097 394 \$	71 247 473 \$
Placements en billets structurés	54 784 725	46 757 700
Produits financiers à recevoir	785 677	806 642
Prêt	401 988	422 715
Montants à recevoir	33 911	43 929
Actifs au titre de contrats de réassurance	3 416 000	2 797 000
Récupération et subrogation	11 769 783	9 546 950
Règlements structurés (note 11)	16 178 527	17 743 931
	156 468 005 \$	149 366 340 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du Fonds sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de sinistres et de règlement et des charges d'exploitation. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins en liquidités, le Fonds a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, les actifs et les passifs concordent sur le plan de la durée et des devises. De plus, le Fonds détient une partie des actifs investis en titres liquides. Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Fonds se chiffraient à 34 677 604 \$ (29 366 639 \$ en 2022). Le Fonds dispose également d'une ligne de crédit de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2022).

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité (suite)

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du Fonds présentées à la note 4 a).

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 décembre 2023 :

Moins de un an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
33 173 533 \$	54 171 603 \$	19 680 747 \$	5 955 720 \$	112 981 603 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 décembre 2022 :

(Données retraitées)	Moins de un an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	32 211 153 \$	49 337 365 \$	17 471 659 \$	6 048 993 \$	105 069 170 \$

d) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels le Fonds est exposé ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur des passifs du Fonds. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert à élaborer des politiques et stratégies de placements. En règle générale, les produits financiers du Fonds augmentent en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du Fonds tirés des intérêts et des dividendes diminueront au cours des périodes

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt (suite)

prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles. Ceci entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le Fonds continue de détenir ainsi que des profits réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du Fonds va habituellement diminuer et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 décembre 2023, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base, ou de 1 %, des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 5 559 224 \$ (7 198 988 \$ en 2022), ce qui représente 4,5 % (4,6 % en 2022) du portefeuille de titres à revenu fixe et de bons du Trésor évalué à la juste valeur de 118 322 895 \$ (155 396 359 \$ en 2022); cette hausse diminuerait également la valeur des provisions pour sinistres impayés de 2 618 295 \$ (2 950 000 \$ en 2022). Ceci atténuerait la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 6 194 098 \$ (8 087 687 \$ en 2022) ainsi que la valeur des provisions pour sinistres impayés de 2 795 826 \$ (33 111 000 \$ en 2022). S'il fallait que le Fonds procède à une liquidation rapide et imprévue des actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de capitaux propres que détient le Fonds.

Afin d'atténuer ces risques, le Fonds s'appuie sur une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le Fonds gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, la direction estimait qu'une hausse de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur le résultat net d'un montant d'environ 3 689 456 \$ (9 984 716 \$ en 2022). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les actions représentent 43 % (46 % en 2022) de la juste valeur du total des placements du Fonds.

iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet involontaire sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le Fonds surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Le Fonds peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2023, le Fonds détenait des obligations en dollars américains de 1 073 719 \$ (1 064 965 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, la direction estimait qu'une hausse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de 107 818 \$ (106 583 \$ en 2022) sur le résultat net. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur le résultat net pour le même montant.

10. Régime de retraite

Tous les membres du personnel du Fonds sont admissibles au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), régime de retraite interentreprises. Ce régime offre aux membres du personnel des prestations déterminées selon la durée de service et le taux salarial. Depuis la date de création du régime, le 1^{er} septembre 2004, jusqu'au 31 décembre 2023, les membres du personnel admissibles ont versé des cotisations variant entre 9 % et 14 % de leur salaire. Les cotisations du Fonds sont égales à celles que les membres du personnel ont versées au régime. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Fonds a versé une cotisation de 337 505 \$ (317 071 \$ en 2022) au régime. Puisqu'il s'agit d'un régime de retraite interentreprises, ces cotisations constituent la charge de retraite du Fonds. Aucun passif au titre du régime de retraite pour ce type de régime n'est compris dans les états financiers du Fonds. Ce dernier détenait une lettre de garantie auprès d'un membre d'OMERS, conformément aux exigences d'adhésion.

11. Règlements structurés

Dans le cours normal du règlement de certaines demandes d'indemnisation, le Fonds achète des rentes de compagnies d'assurance vie non apparentées qui possèdent une licence au Canada et qui sont régies par le surintendant des institutions financières du Canada. Ces compagnies d'assurance vie effectuent ensuite des versements périodiques aux prestataires du Fonds. Le Fonds est exposé à un risque de crédit dans la mesure où l'une des compagnies d'assurance vie serait incapable de continuer à faire ses versements de rentes aux prestataires.

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Règlements structurés (suite)

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit pour ces types d'ententes était d'environ 16 178 527 \$ au 31 décembre 2023 (17 743 931 \$ en 2022). Cette exposition est réduite en fonction de la couverture offerte par le régime d'assurance Assuris de l'industrie de l'assurance vie. Le Fonds a déterminé qu'aucune provision pour le risque de crédit n'était nécessaire au 31 décembre 2023.

12. Fonds de garantie

- a) Conformément à l'Entente, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser quelque montant que ce soit au Fonds sous forme d'apport de capital en 2023. Le fonds de garantie ne représente donc que l'excédent accumulé des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peut servir à couvrir le coût d'éventuels sinistres résultant de catastrophes ou à réduire les primes futures, le cas échéant. Il est prévu dans l'Entente que les souscripteurs peuvent être appelés à verser des cotisations supplémentaires dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour le paiement des sinistres et des frais engagés par le Fonds. De la même manière, lorsque le montant des fonds accumulés dépasse celui des fonds requis pour satisfaire aux obligations liées aux sinistres, l'attribution de crédits au titre des primes est prévue dans l'Entente.

Le conseil d'administration a approuvé le remboursement d'une somme de 1 944 000 \$ (7 602 000 \$ en 2022) aux souscripteurs d'assurance responsabilité civile, de 2 647 000 \$ (néant en 2022) aux souscripteurs d'assurance des biens et de 414 000 \$ (434 000 \$ en 2022) aux souscripteurs d'assurance automobile.

Aux termes de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, le Fonds doit maintenir un fonds de garantie d'au moins 50 000 \$.

- b) Les fonds supplémentaires dans le fonds de garantie se rapportent aux groupes de souscription suivants :

	2023	2022
Responsabilité civile générale	20 917 158 \$	38 017 146 \$
Biens, chaudières, bris des machines et vol et détournements	42 033 001	45 303 121
Automobiles	13 616 492	13 389 219
Frais juridiques	(82 191)	603 300
Fonds de protection contre les grosses pertes (responsabilité civile et automobile)	34 000 000	34 000 000
	110 484 460 \$	131 312 786 \$

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

13. Gestion du capital

Le capital se compose du fonds de garantie du Fonds qui, au 31 décembre 2022, s'établissait à 110 484 460 \$ (115 621 148 \$ en 2022). En ce qui a trait à la gestion du capital, le Fonds vise à maintenir la solidité financière et à protéger sa capacité de règlement des demandes d'indemnité. La haute direction travaille de concert avec l'actuaire pour élaborer la stratégie en matière de capital et les cibles que doit atteindre chacun des secteurs d'activité. Le fonds de protection contre les grosses pertes de 34 000 000 \$ garantit aux membres que des fonds sont disponibles pour couvrir les grosses pertes au titre de l'assurance responsabilité civile ou de l'assurance automobile. La cible relative à l'assurance des biens est établie en fonction de la rétention de la police de réassurance.

L'actuaire et la haute direction évaluent une fois l'an la distribution du capital excédentaire versée aux membres; les distributions sont fondées sur des calculs faits par l'actuaire et conformément à la politique de gestion du capital du Fonds. Le Fonds peut amasser son capital à même les cotisations des membres qui sont versées directement dans son compte d'excédent.

L'ARSF réglemente et surveille les niveaux de capital minimal requis du Fonds.

14. Charges liées au personnel

	2023	2022
Salaires et cotisations obligatoires	3 001 332 \$	3 124 753 \$
Avantages du personnel	607 185	513 324
	3 608 517 \$	3 638 077 \$

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

15. Actifs et passifs financiers

Le tableau qui suit présente les montants des actifs et des passifs financiers que le Fonds prévoit récupérer ou régler au cours des 12 prochains mois ou plus :

	2023	2022
Placements	150 067 079 \$	110 685 905 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance	500 000	579 000
Prêt	379 162	400 114
Total des actifs	150 946 241 \$	111 665 019 \$
Passifs au titre des contrats d'assurance	71 855 952 \$	75 508 276 \$
Total des passifs	71 855 952 \$	75 508 276 \$

16. Parties liées

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Fonds, directement ou indirectement, y compris le conseil d'administration du Fonds. Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leur travail auprès du Fonds.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le conseil d'administration accorde à ses membres une rétribution annuelle et des jetons de présence aux réunions afin de les rémunérer pour le temps qu'ils consacrent à fournir des services au Fonds. La charge annuelle pour les 14 administrateurs s'est élevée à 107 000 \$ en 2023 (92 000 \$ en 2022).

Les charges liées à la rémunération des principaux dirigeants s'établissaient à 976 443 \$ (1 429 351 \$ en 2022) en ce qui a trait aux salaires et aux autres avantages à court terme du personnel. Il n'y a pas eu de montant versé relativement à d'autres avantages.



OSBIE

 **1-800-668-6724**

 **osbie.on.ca**

 **91, chemin Westmount,
Guelph (Ontario) N1H 5J2**